



Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans un contexte national de redressement des comptes publics, la Région BFC entend maintenir le cap de la stratégie de mandat 2021-2028 : l'accompagnement des grandes mutations économiques, le soutien aux transitions écologique et énergétique, ainsi que le renforcement du soutien au développement de la fraternité sur tous les territoires.

Les orientations budgétaires 2025 s'appuient sur une double démarche prudentielle : réaliser des économies sans opérer à des coupes drastiques sur les politiques publiques régionales. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 10 M€ en 2025 et de 20 M€ en 2026. Le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 est contenu dans son volume initial, en opérant à des redéploiements pour ajuster les prévisions aux besoins. Une hausse du tarif "Cartes grises" est envisagée de 55 à 60 € par cheval fiscal, à compter du second semestre 2025, afin de préserver quelques marges de manœuvre en termes d'autofinancement des investissements.

Avis du CESER

Des orientations budgétaires qui s'inscrivent dans un contexte budgétaire national particulièrement incertain et contraint

Dans un contexte national très instable, l'exécutif de la Région BFC avait opté, en octobre 2024, pour le report du débat d'orientations budgétaires en février et du vote du budget primitif en mars 2025, afin d'avoir un maximum de visibilité sur la loi de finance 2025 et son implication définitive pour la Région.

Malgré ce report, les orientations budgétaires 2025 ont été élaborées dans un contexte d'incertitudes maximales, en l'absence de budget national finalisé. Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) ont été adoptés finalement le mercredi 5 février 2025.

Dans cet environnement incertain, l'exécutif régional propose à l'Assemblée délibérante de débattre à partir des principales orientations suivantes.

a) La poursuite du plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques régionales.

b) Une importante contraction des recettes de fonctionnement :

- Gel des recettes de TVA (- 15 M€).
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (- 10 M€).
- Diminution de la TICPE (- 1,5 M€).
- Nouveau prélèvement sur les recettes de fonctionnement afin d'abonder un "fonds de précaution national" (- 20 M€).
- Baisse des recettes "Cartes grises" (- 1 M€), malgré une hausse du tarif régional de 55 à 60 € par cheval fiscal à compter du second semestre 2025.
- Récupération de la TVA sur les mobilités (+ 13 M€).

c) Une légère baisse des dépenses de fonctionnement :

- Diminution globale de 10 M€, malgré une hausse mécanique de plusieurs dépenses (+ 12 M€ de dotations des lycées, + 4,5 M€ pour les formations sanitaires et sociales, + 4 M€ de hausse du taux de cotisation visant à réduire le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales...).

d) Une légère contraction des dépenses d'investissement :

- Diminution globale de 20 M€ du PPI 2024-2030, en ajustant les prévisions aux besoins. Le volume d'investissement passe ainsi de 2,34 à 2,32 milliards d'euros.

Ces perspectives appellent les commentaires suivants :

L'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale est appréciée. Les acteurs publics et privés ont en effet besoin de visibilité pour être efficaces et pour se projeter dans l'avenir.

La contraction des ressources est particulièrement inquiétante. Elle contribue à renforcer l'effet de ciseau constaté depuis plusieurs années sur le budget. La problématique du modèle de financement des Régions s'accroît encore davantage en 2025. Cette situation risque de s'aggraver dans le temps compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels la Région BFC devra faire face pour répondre aux transitions (rénovation énergétique des lycées, décarbonation des transports...).

La baisse des dépenses de fonctionnement permet d'atténuer partiellement l'effet de ciseau et la contraction de l'autofinancement des investissements. Cet exercice reste complexe à réaliser puisqu'une majeure partie des dépenses de fonctionnement concernent les politiques publiques. Le rapport d'orientations budgétaires 2025 aurait gagné à détailler les dispositifs concernés par ces diminutions de crédits (- 10 M€ en 2025 et - 20 M€ en 2026), ce qui aurait permis de clarifier et de mieux comprendre les arbitrages de l'exécutif.

La révision des opérations d'investissement permet de maîtriser la dette, étant donné que plusieurs opérations sont déjà contractualisées avec des partenaires (État, EPCI...). La diminution de l'autofinancement (épargne nette) oblige en effet l'exécutif à contenir les investissements faute de quoi le niveau de dette sera difficilement maîtrisable.

Une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La prospective financière pluriannuelle permet de croiser les besoins et les capacités de financement, à la fois en investissement et en fonctionnement. Elle vise à mesurer la soutenabilité budgétaire des dépenses et à envisager des solutions en cas de dégradation des indicateurs financiers. Elle prévoit les évolutions suivantes :

DONNEES EN COMPTES ADMINISTRATIFS ESTIMES								
En M€	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes (hors emprunt)	1 622	1 539	1 567,3	1 628	1 612	1 610	1 597	1 605
Recettes de fonctionnement	1 412	1 378	1 427	1 459	1 471	1 464	1 471	1 479
Recettes d'investissement	210	161,1	140	169	141	146	126	126
Dépenses (hors dette)	1 643	1 604	1 732	1 769	1 742	1 661	1 584	1 509
Dépenses de fonctionnement	1 095	1 091	1 157	1 189	1 204	1 199	1 172	1 186
Dépenses d'investissement	548	513	575	580	537	463	412	323
Service de la dette	109	129	129	151	172	189	203	214
Intérêts de la dette	34,8	41,4	36,6	39,2	46,0	53,4	57,6	60,0
Frais de trésorerie	1,5	2,3	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Amortissement	72,9	85,5	89,9	109,5	124,3	133,4	143,7	152,3
Emprunts nouveaux	137	194	293	292	302	240	191	118
Endettement au 31/12	1 369,4	1 477	1 679	1 860	2 036	2 143	2 190	2 156

RATIOS								
Ratios prévisionnels - avec hypothèses d'économies des VP et économies supplémentaires								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne brute	281	243	232	229	219	210	239	231
Taux d'épargne brute	19,9%	17,6%	16,2%	15,7%	14,9%	14,3%	16,3%	15,6%
Epargne nette	208	158	142	119	95	76	96	79
Taux d'épargne nette	14,7%	11,4%	9,9%	8,2%	6,4%	5,2%	6,5%	5,3%
Capacité de désendettement	4,9	6,1	7,2	8,1	9,3	10,2	9,1	9,3

Plusieurs projections sont considérées comme assez inquiétantes :

- La diminution de l'épargne brute, du fait de l'effet de ciseau.
- L'épargne nette poursuit sa baisse. Elle passe même en dessous du niveau prudentiel fixé par la Région (100 M€), à compter de 2027.
- Le niveau des emprunts nouveaux progresse assez fortement puisque l'autofinancement (épargne nette) est en chute.
- L'endettement progresse de 303 M€ à l'horizon 2028, en passant de 1.840 à 2.143 M€ entre les deux exercices de prospective réalisés en 2024 et 2025.
- La capacité de désendettement se dégrade de 2,4 années à l'horizon 2028, en passant de 7,8 à 10,2 années entre les deux exercices de prospective.

Ces projections inquiétantes pourraient néanmoins être revues de manière plus favorable, dans les mois à venir, puisque le prélèvement sur recettes - lié au fonds national de précaution - pourrait être ramené de 20 à 10 M€. Les ratios financiers s'en trouveraient alors améliorés et notamment la capacité de désendettement qui pourrait être ramenée sous le plafond prudentiel de 9 années, dès 2027. Malgré ces perspectives moins défavorables, la situation globale reste marquée par une absence de marges de manœuvre.

La soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La soutenabilité budgétaire constitue une orientation prioritaire du plan de mandat 2021-2028 de la Région BFC. Le CESER a approuvé à plusieurs reprises cette orientation qui est en effet "vitale" pour la Région. Afin d'assurer la soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales, le CESER préconise les éléments suivants, sur le court / moyen terme.

a/ Affecter de nouvelles ressources aux Régions

- Porter la proposition suivante à Régions de France : augmenter le taux de TVA sur les produits importés de l'extra-communautaire afin de réduire la distorsion des normes de fabrication et/ou sociales des produits importés de certains pays et ainsi soutenir la consommation et la qualité des produits nationaux. Cette "TVA sociale", en gommant tout ou partie des distorsions de concurrence, pourrait également rétablir notre compétitivité et favoriser les embauches et les investissements des entreprises ayant, plus que d'autres, recours à de la main d'œuvre. Ce sujet de la "TVA sociale" revient régulièrement dans les échanges entre conseillères et conseillers particulièrement en raison de l'actualité agricole. Pour autant, il n'a pas fait l'objet d'une étude dédiée. Il semblerait donc pertinent d'approfondir cette réflexion au CESER afin de présenter une version plus aboutie du sujet.
- Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions, afin de corriger les écarts de ressources et davantage tenir compte des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, en comparaison à d'autres territoires, les ressources financières de la Région BFC ne sont pas à la hauteur des dépenses publiques à couvrir. Le domaine des transports ferroviaires est particulièrement illustratif à ce titre. La région dispose en effet d'un linéaire ferroviaire étendu qui génère des coûts d'entretien et d'exploitation très élevés, tant en investissement qu'en fonctionnement, avec un très fort enjeu concernant les investissements relatifs aux lignes de desserte fine du territoire (LDFT). La péréquation constitue certes un chantier complexe dont l'issue est assez aléatoire voire incertaine comme l'initiative nationale engagée en 2021 l'a démontré. Pour autant, l'exploitation de cette piste doit être poursuivie, compte tenu du contexte accru de resserrement des marges.

b/ Rechercher de nouvelles ressources privées

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les opérations d'investissement prévues par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030. L'épargne des ménages français est globalement sous-utilisée, alors qu'elle reste abondante. Plus que jamais, les citoyens ont envie de donner un sens à leur épargne, surtout pour des projets de proximités. Par exemple, la Maison des Femmes, lieu d'accueil unique à Besançon dédié aux femmes nécessitant de l'aide, a été financé en mobilisant 700.000 € auprès d'épargnants privés.
- Rechercher des solutions de financement innovantes, notamment à travers des démarches publiques / privées, en estimant préalablement la plus-value de telles démarches (ex. : marchés de partenariat), ou à travers de l'ingénierie financière spécifique (ex. : tiers-investissements).

c/ Maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement, afin de conforter l'autofinancement des investissements

- Réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement afin de prioriser les dépenses qui génèrent des effets de levier :
 - Effets multiplicateur, catalyseur, de gouvernance.
 - Gains de gestion et d'efficacité générant des économies.
 - Financement d'investissements immatériels indispensables au développement des territoires, à leur attractivité et à la résilience de l'économie régionale.
 - Financement d'investissements matériels générant des économies d'énergie.

- Prioriser les dépenses de fonctionnement relatives aux compétences obligatoires.
- Réinterroger les modalités de financement des projets qui ne ressortent pas des compétences obligatoires.
- Poursuivre la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional.
- Porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel.

d/ Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique

- Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique, en lien avec la démarche de planification territoriale écologique (COP BFC) et ses 44 fiches-actions qui seront prochainement soumises au CESER. Les transitions constituent un enjeu prioritaire, comme cela est souligné dans le projet du CESER 2024-2029 dont le fil rouge est le développement durable, les transitions et l'adaptation au changement climatique.
- Réaliser une étude sur le financement des objectifs régionaux de planification écologique (plus de détails dans la contribution du 25 juin 2024 du CESER relative à la COP BFC). Cette étude viserait notamment à identifier les leviers de financement envisageables : dette, redirection des investissements, économies induites par les travaux de rénovation énergétique...

e/ Diminuer les dépenses d'investissement et / ou suspendre certaines opérations d'investissement cofinancées avec d'autres acteurs publics

- Recalibrer le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, en volumétrie et en temporalité, compte tenu d'une dégradation inéluctable des ratios financiers d'épargne nette et de capacité de désendettement.
- Développer une démarche globale de gestion des risques, compte tenu de la survenue de plus en plus fréquente de risques (économiques, financiers, climatiques, sanitaires...) ayant un impact notable sur les politiques publiques régionales. Cette démarche permettrait d'identifier certaines catégories de risques dont la survenue empêcherait ou retarderait la réalisation des opérations d'investissement.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Gestion du patrimoine immobilier

Dans un contexte de réduction des moyens financiers, la gestion du patrimoine immobilier constitue un enjeu important en termes de recherche d'économies. Les orientations budgétaires 2025 gagneraient à rappeler les orientations du PPI 2024-2030 puisque ce plan comporte plusieurs dispositions visant à optimiser le parc immobilier dédié à l'administration régionale. Des démarches de cessions / acquisitions ont été mises en place et devront se poursuivre dans les prochaines années. Le PPI prévoit par exemple de regrouper environ 250 agents dans un nouveau bâtiment administratif à Dijon.

Finances

La Région envisage de développer en 2025 une démarche volontariste de "budget vert" afin d'identifier les dépenses favorables ou défavorables à l'environnement. Cette initiative est complémentaire à l'obligation réglementaire visant à produire une nouvelle annexe au compte administratif pour mesurer l'impact des dépenses sur la transition écologique. Toutes ces actions sont utiles. Elles permettent en effet de faciliter les arbitrages budgétaires en faveur de la planification territoriale écologique et une meilleure lisibilité de la trajectoire suivie.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La diminution des moyens est préoccupante même si elle reste modeste au regard de l'enveloppe globale dédiée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. En outre, la Région envisage un rattrapage pour 2028.

La formation professionnelle a un impact indéniable sur les parcours professionnels individuels. Elle occupe également une part importante dans l'accompagnement aux transitions à venir. Comme le CESER l'a déjà souligné, notamment dans son avis sur le CPRDFOP et dans sa contribution à la COP territoriale, "l'éducation, la formation et l'accompagnement au changement sont des préalables essentiels et indispensables à la transformation profonde

de modèle sociétal, de comportement et de paradigme qu'implique la transition écologique au sens large. Il s'agit donc de la première condition de réussite de la démarche..."

Lycées

La Région se trouve devant une difficulté majeure. Elle doit doter les lycées des moyens nécessaires à leur fonctionnement (moyens en forte hausse jusqu'en 2027) et assurer le meilleur accueil possible pour les élèves, alors que la démographie des jeunes est en baisse et que les investissements à venir dans les établissements sont colossaux, notamment en matière de rénovation et de mise en accessibilité.

Face à cette difficulté, une baisse importante du PPI 2024-2030 en faveur des lycées est proposée, à hauteur de 87M€. Cette orientation est inquiétante. La priorité semble être donnée à une approche essentiellement financière et économique, au détriment de l'analyse des besoins des élèves et de leurs familles. Le risque est de voir se développer des lycées "à deux vitesses". Afin de mieux appréhender les décisions à venir, le CESER souhaiterait être associé à la finalisation du SDIL (schéma directeur d'investissement dans les lycées 2024-2030) en cours de validation.

La Région entend supprimer les financements non obligatoires d'équipements et de travaux dans les lycées privés sous contrat. Les écoles de production et les MFR n'étant pas concernées, le CESER souhaiterait que le dispositif des écoles de production et leur positionnement dans le paysage de la formation initiale soit évalué par la Région.

En matière de numérique éducatif, la continuité du soutien de la Région pour équiper les élèves, via le dispositif ORDIL, est souligné positivement. Il est toutefois indispensable de maintenir, au sein des établissements, un niveau d'équipement le plus uniforme possible, dans un souci d'égalité d'accès et de traitement de tous les élèves, quel que soit l'établissement dans lequel ils étudient.

Culture et vie associative

Les deux orientations suivantes sont vivement appréciées, d'autant plus dans un contexte de restrictions budgétaires :

- Le maintien du soutien financier régional aux associations de protection et de préservation de l'environnement. Ce soutien est fondamental compte tenu des enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.
- La préservation intégrale des fonds alloués à la culture. Cet engagement témoigne d'une volonté affirmée de soutenir un secteur essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires, là où d'autres collectivités justifient des réductions drastiques en contestant la pertinence des financements et de la gestion des subventions par les acteurs culturels.

La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des fonds publics alloués aux associations et aux acteurs culturels - quel que soit le type de financement - pourra renforcer la transparence et favoriser une relation de confiance mutuelle avec les acteurs et les habitants. Il convient toutefois de veiller à ce que ces dispositifs de contrôle ne soient pas uniquement fondés sur l'analyse des excédents ou des réserves et restent proportionnés aux enjeux, notamment pour éviter des procédures chronophages et onéreuses pour la Région.

Plus globalement, le CESER soutient le Conseil régional dans sa démarche de sélection renforcée des financements aux associations, à partir du moment où cette sélection est établie sur la base de critères cohérents. Les diminutions de crédits seront arbitrées à ce titre selon trois grands principes dans le cadre du budget primitif 2025 : i. L'adaptation des enveloppes aux précédentes exécutions budgétaires. ii. L'effet incitatif des financements. iii. L'impact des actions financées. Le CESER restera attentif à la mise en œuvre de ces dispositions, lors de l'examen du budget. Pour plus de transparence, il préconise que ce budget comprenne une liste répertoriant les diminutions et les arrêts de subventions en direction du secteur associatif.

Sport

Le sport est mis en avant de manière significative dans le rapport d'orientations budgétaires. La place qui lui est accordée et l'importance qui lui est conférée sont à saluer. Cette valorisation témoigne d'une reconnaissance des bienfaits du sport, tant en matière de santé que de cohésion sociale.

Santé

Les orientations budgétaires gagneraient à mieux intégrer l'impact des facteurs environnementaux et socio-économiques sur la santé publique. La qualité de l'eau, de l'alimentation et plus largement de l'environnement, constitue un levier majeur pour la prévention et l'amélioration du bien-être des habitants. La progression des phénomènes de précarisation provoque une réelle dégradation de la santé des couches sociales les plus défavorisées. Une réflexion sur ces aspects permettrait d'adopter une approche plus globale et transversale des enjeux de santé publique.

Économie

Il est urgent de soutenir l'activité économique afin de préserver l'emploi, compte tenu de l'augmentation des défaillances d'entreprises et de l'instabilité économique qui touchent tous les acteurs. Le flou de l'État est inquiétant et préjudiciable pour plusieurs politiques publiques régionales. Le monde économique a besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité serait particulièrement pénalisante pour notre économie.

Dans un contexte de redressement des comptes publics, il convient de déterminer comment "faire mieux avec moins". Des synergies et des complémentarités doivent être trouvées dans le monde de l'entreprise et des associations.

Concernant l'économie sociale et solidaire, il est prévu un maintien des investissements et une baisse de certaines dépenses de fonctionnement. Ces diminutions de crédits seront notamment envisagées sur la base d'une analyse de la situation financière des structures bénéficiaires. Elles pourraient néanmoins précariser fortement certaines associations, coopératives, mutuelles. En effet, une trésorerie importante n'empêche pas la fragilité. Les structures de l'ESS ne répondent pas à la même demande capitaliste et au même modèle de financement. Elles ne sont pas confrontées au même risque en matière de conjoncture et d'évolution à moyens et longs termes. Les choix qui seront faits dans le budget primitif 2025 demanderont ainsi beaucoup de discernement, afin de tenir compte de la situation spécifique de chaque structure.

Plus globalement, le CESER restera attentif aux critères qui détermineront les coupes budgétaires de la fonction "Économie", dans le cadre du budget primitif 2025, en particulier en lien avec la COP régionale.

Mobilités

Les orientations budgétaires 2025 devraient davantage spécifier et intégrer les contraintes budgétaires de l'État en matière de mobilités, dans l'objectif de répondre à des défis majeurs de la région Bourgogne-Franche-Comté : améliorer le maillage territorial surtout en zones rurales, réformer le système de financement des mobilités devenu insuffisant, assurer la transition écologique notamment la décarbonation, ainsi que régénérer et moderniser les infrastructures pour tous les modes de transport.

Concernant le PPI 2024-2030, les crédits consacrés aux mobilités augmentent de 148 M€. Il est notamment prévu une participation supplémentaire de 50 M€ afin d'accompagner l'effort demandé à l'État relatif aux lignes fines de dessertes du territoire (LFDT). Ce montant de 50 M€ semble cependant constituer une mise de fonds, dans l'optique de la négociation avec l'État. Ces crédits ne semblent ainsi pas être réellement disponibles, dans l'immédiat. Les annonces faites à ce titre manquent de cohérence. Le flou persiste sur la nature de ces fonds qui sont censés répondre à des urgences.

Versement mobilité

Le projet de loi de finances 2025 instaure un nouveau versement mobilité en direction des Régions. Cette loi dispose que ce versement peut être institué par délibération du Conseil régional qui doit alors énumérer les services de mobilité qui justifient le taux du versement. Ce taux est fixé dans la limite de 0,15 % des salaires définis à l'article L. 2333 65 du CGCT. Le versement doit être affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toute action relevant des compétences de la Région en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité régionale.

Le CESER restera particulièrement vigilant quant à l'éventuelle mise en place d'un nouveau versement mobilité régional en Bourgogne-Franche-Comté, compte tenu des motifs suivants.

Il souhaiterait à ce titre être associé à la réflexion si la Région entend mettre en place cette nouvelle disposition, et ce bien avant d'être formellement consulté pour avis.

Premièrement, cette nouvelle disposition juridique nationale vient apporter une réponse à la demande formulée par Régions de France qui considérait que *"les Régions auraient été contraintes de revoir à la baisse leurs investissements en faveur des transports collectifs, si aucun nouveau financement dynamique n'était affecté"*. Régions de France estime que *"cette nouvelle ressource permettra aux Régions qui le souhaiteraient de bénéficier d'un nouveau levier fiscal destiné à financer les investissements dans les mobilités décarbonées, rendus impératifs par la nécessité de désenclaver les territoires ruraux comme périurbains tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, sans porter atteinte au pouvoir d'achat des Français. Elle vient conforter les Régions dans leur rôle de chef de file de la mobilité."*

Deuxièmement, les modalités de mise en œuvre du versement et de sa redistribution aux Autorités Organisatrices de la Mobilité soulèvent des questions. Les territoires ruraux pourraient bénéficier d'une part de 10 %, mais il est essentiel que ces financements servent à financer des services et pas uniquement de l'ingénierie. Une concurrence pourrait également émerger entre les Régions. En effet, le taux de 0,15 % constitue un plafond et non pas une obligation. En outre, ce taux plafond ne fait pas l'unanimité dans les autres Régions. Certains exécutifs régionaux ont même déjà annoncé qu'ils ne mettront pas en place ce nouveau versement.

Troisièmement, la création d'un nouveau versement mobilité pourrait avoir un impact notable sur l'économie régionale, sur les entreprises et sur l'emploi. Les entreprises subissent déjà une importante pression fiscale qui nuit à leurs capacités d'investissement et d'innovation, et à leur compétitivité. La région Bourgogne-Franche-Comté connaît en outre une situation économique délicate, avec des perspectives peu encourageantes pour l'avenir comme le prévoit la Banque de France dans sa récente étude sur les tendances économiques régionales 2025. La création d'un nouvel impôt régional constituerait un très mauvais signal adressé aux entrepreneurs et aux investisseurs.

Planification territoriale écologique - Feuille de route COP BFC

La préservation des financements régionaux dédiés à la transition écologique et énergétique est soulignée avec satisfaction. Certaines politiques sont d'ailleurs revues à la hausse. Ces orientations sont d'autant plus notables qu'elles interviennent dans un cadre financier très contraint qui nécessite de réaliser des économies. Il s'agit d'un point particulièrement positif dans le contexte actuel d'aggravation des atteintes à l'environnement et d'accélération des effets désastreux du changement climatique. Le CESER sera attentif à la traduction réelle de ces engagements dans le budget primitif 2025.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

Déclarations

Élise Moreau, présidente. Propos introductif avant présentation de l'avis

Je souhaiterais introduire par ces quelques mots le projet d'avis relatif aux orientations budgétaires, élaboré par la commission Finances-Europe en s'appuyant sur les contributions des cinq autres commissions thématiques.

Avant tout, je tiens à saluer la qualité de la démarche adoptée dans la construction de cet avis budgétaire. Mes remerciements s'adressent au président de la commission Finances-Europe, Sylvain Marmier, ainsi qu'au chargé d'études, Frédéric Gillot, pour l'ampleur du travail préparatoire accompli.

La note adressée aux présidents des commissions thématiques ainsi qu'aux membres de la commission Finances-Europe a eu le mérite de mettre en lumière les enjeux et défis majeurs auxquels notre collectivité régionale doit faire face. Elle rappelle, à juste titre, les préconisations récentes de notre assemblée, exprimant ainsi la parole du CESER. Elle met également en exergue de nouvelles réflexions qui émergent, au gré de l'actualité et de la conjoncture. Il est primordial que la distinction entre ces deux dimensions – d'une part, les préconisations adoptées, et d'autre part, les analyses émergentes – soit clairement établie et transparente. Cela permet aux conseillers de s'orienter avec discernement, tant dans leurs positions passées que futures, avec la volonté de trouver des préconisations nouvelles, dans la continuité des précédentes et dans la volonté de s'adapter aux transformations rapides de notre société.

Il est certes ardu de maintenir la cohérence de ses convictions profondes tout en s'ajustant aux défis inédits qui, parfois, semblent s'opposer à nos idées. Pourtant, mes chers collègues, tel est précisément le cœur de notre mission : être les vigies des politiques publiques d'aujourd'hui et les éclaireurs des répercussions qu'elles auront demain.

J'ai assisté à la réunion de la commission Finances-Europe la semaine dernière et j'ai pu constater personnellement la forte implication des conseillères et conseillers, avec des positions parfois divergentes mais toujours solidement argumentées et empreintes de sens. Ce qui m'a surtout frappée, c'est le respect des échanges et des expressions individuelles. C'est bien grâce à cette méthode, profondément démocratique, que le consensus a pu être atteint dans l'élaboration de cet avis budgétaire. Je ne vous cacherai pas ma satisfaction de voir notre assemblée, le CESER de BFC, agir ainsi. C'est, à mon sens, une véritable leçon de dialogue citoyen que donne la société civile organisée. Nous verrons dans quelques instants comment se prononcera notre assemblée quant à ce projet d'avis.

Enfin, j'aimerais aborder un second point avant de laisser la parole à Franck Ayache.

Le rapport d'orientations budgétaires nous a été transmis par l'exécutif régional sous une forme originale, comprenant plusieurs annexes, dont l'une est dédiée à la feuille de route de la COP territoriale. Un avis synthétique, élaboré par la commission Finances-Europe, est inclus dans le projet qui vous sera présenté.

Je tiens particulièrement à ce que nous approfondissions notre engagement sur cette feuille de route de la COP. La territorialisation de la planification écologique constitue un levier essentiel pour le présent et l'avenir de notre région. En 2024, nous avons déjà apporté une première contribution lors de l'élaboration de cette feuille de route. Il est donc crucial que le CESER émette un avis, plus détaillé, sur la version finale de ce document. Lors de notre prochaine assemblée plénière, qui se tiendra très bientôt, le 17 mars, l'exécutif régional devrait nous soumettre la suite de cette feuille de route, comprenant 44 fiches-actions concrétisant les 30 objectifs déjà définis. Nous nous organiserons de manière à formuler une réponse aussi pertinente que possible, malgré des délais toujours plus contraints.

Didier Michel, au nom du 1^{er} collège

Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

La loi de finances 2025 permet aux Régions d'instaurer un nouvel impôt, le versement de mobilité régional qui est une réelle menace pour nos entreprises. Le collège 1 salue la décision responsable des quatre régions (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Pays de la Loire) de ne pas appliquer le Versement Mobilité Régional (VMR). Cette décision traduit la prise de conscience et la compréhension réelle de ces Régions des enjeux économiques et de l'attractivité de leur territoire. Ces Régions font résolument le choix des entreprises et de l'emploi plutôt que celui de la facilité fiscale.

Compte tenu de la situation économique difficile à laquelle nos entreprises sont confrontées, ce qui est particulièrement vrai pour les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté (Cf. Étude de la Banque de France BFC - Bilan 2024 et perspective 2025 pour les entreprises) notre région y est en dernière place en 2024, et dans le peloton de queue pour les perspectives 2025, plus le fardeau supplémentaire de 13 milliards d'euros de taxes imposées aux entreprises cette année et l'effondrement de notre compétitivité face au reste du monde, les acteurs économiques français appellent aujourd'hui l'ensemble des Régions de France à suivre cet exemple et à ne pas appliquer le VMR ou à revenir sur leur décision.

Ce nouveau prélèvement, qui pourrait atteindre plus de 500 millions d'euros par an, serait insupportable pour les entreprises de notre région.

Il vient s'ajouter à cette exception française qu'est le Versement Mobilité (VM) - déjà prélevé sur les entreprises - dont la hausse constante pèse lourdement sur leur compétitivité. Les employeurs privés ont payé en 2023 plus de 9,3 milliards d'euros de VM, soit une augmentation de plus de 8% par rapport à 2022. Le VM augmente directement le coût du travail. Nous rappelons que le premier critère poussant une entreprise à se délocaliser est le coût de la main d'œuvre.

Si nous soutenons le développement des transports en commun, cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité de nos entreprises. Les organisations professionnelles se tiennent aux côtés de toutes les Régions pour engager, comme elles le font depuis des mois par des propositions argumentées, une véritable réflexion sur l'avenir du modèle de financement des mobilités et de sa gouvernance afin que les entreprises y aient leur place à la hauteur de leur participation. Les transports publics doivent répondre pleinement aux besoins des citoyens, des salariés et des entreprises.

Nos organisations professionnelles proposent d'autres alternatives qu'une charge fiscale supplémentaire sur nos entreprises :

- Affecter une fraction du produit de la mise aux enchères des crédits carbone ETS 1 au financement des AOM (250 millions d'euros supplémentaires dès 2024), tout comme les ETS 2 via le Fond social climat (FSC).
- Combattre la fraude. Celle-ci représente un manque à gagner estimé à 600 millions d'euros en 2022 (UTP 2023). À cet égard, la mise en place de la vérification des adresses des contrevenants que l'UTPF est en train de finaliser est indispensable.
- Ou encore flécher les recettes des Certificats d'économie d'énergie (CEE) en faveur du financement de l'exploitation des AOM.

Les transports publics doivent répondre pleinement aux besoins des citoyens, des salariés et des entreprises. Sauvegarder la compétitivité des entreprises tout en développant l'offre de transport, c'est possible ! En adoptant des mesures alternatives, nous pouvons préserver la compétitivité de nos entreprises tout en assurant un financement durable et efficace des transports publics. Il est essentiel que toutes les régions travaillent conjointement pour trouver des solutions équilibrées.

Je vous remercie.

Stéphane Fauconney, au nom de l'UNSA

La Région BFC dans son rapport sur les orientations budgétaires affirme qu'elle entend maintenir le cap de sa stratégie de mandat, mais en adoptant une double démarche prudentielle : réaliser des économies sans opérer de coupes drastiques sur les politiques publiques régionales.

Le PPI 2024-2030 reste dans son volume initial, en opérant des redéploiements.

Ce sont ces redéploiements qui inquiètent l'UNSA BFC. En effet, la baisse de 87 millions d'euros des investissements dans les lycées est une baisse des investissements d'avenir dans les territoires. Quelles opérations prévues n'auront pas lieu ? Y-a-t-il des établissements qui faute d'investissement se verront qualifiés de "vétustes" et seront fermés ou plutôt transférés comme il est politiquement correct de le dire ? Ce sont des précisions qu'il faudra apporter explicitement dans le Schéma directeur d'investissements dans les lycées (SDIL 2024-2030).

À l'inverse, les crédits consacrés aux mobilités augmentent de 150 millions d'euros. C'est un choix politique que nous interrogeons.

En revanche, l'UNSA salue la décision de supprimer les financements optionnels d'équipements et de travaux dans les lycées privés catholiques, comme le CESER l'avait préconisé dans son avis sur les OB en 2024.

Je vous remercie.

Martine Esther Petit, au nom des collèges 3 et 4

Les 65 000 associations présentes dans notre région jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social et la cohésion territoriale. Ces associations s'appuient sur l'engagement de 570 000 bénévoles et représentent 10% de l'emploi privé, soit près de 76 000 emplois. Ce secteur dynamique s'appuie aussi sur un partenariat important avec les pouvoirs publics.

Le budget de l'État voté dernièrement pourrait avoir un impact majeur sur le monde associatif, en raison des coupes sectorielles annoncées, du décalage dans son adoption et de la diminution des budgets de nos collectivités territoriales, dont certaines ont déjà prévenu qu'elles réduiraient significativement leurs subventions aux associations. Dans ce cadre, nous saluons le fait que la Région annonce s'efforcer à sanctuariser les budgets attribués aux associations. Pour autant, il est nécessaire de rappeler que cette situation globale déstabilise un monde associatif déjà fragilisé depuis de nombreuses années, pris en tenailles entre une hausse continue des charges et une demande de plus en plus importante des bénéficiaires. En clair, les associations sont aujourd'hui dans l'impasse de devoir faire toujours plus avec moins.

Il n'est aujourd'hui plus possible que le monde associatif continue d'être une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. Nous, les associations, nous avons toujours considéré que les pouvoirs publics et les associations devaient agir ensemble en tant que partenaires et non pas en tant que prestataires. C'est le sens de la charte d'engagement réciproque signée il y a près de 11 ans entre Le Mouvement associatif, les collectivités territoriales et le gouvernement et déclinée régionalement en 2022.

Trop souvent, les associations sont des victimes collatérales de choix politiques. Le décalage du vote du budget et les conséquences pour ces structures illustrent la difficulté du monde associatif qui doit constamment s'adapter à l'instabilité politique. Ce manque de clarté est un véritable frein au développement de l'action associative. Mais plus encore, il met aujourd'hui en péril un grand nombre d'entre-elles en mettant leur trésorerie sous pression. Les retards de financement et l'absence de prévisibilité asphyxient les associations.

À noter par exemple pour les associations du médico-social et social le non-respect de l'engagement financier de l'État sur la Prime Ségur ordonnée par arrêté du 26 juin 2024, rétroactive au 1^{er} janvier 2024, à tous les professionnels de la branche qui n'en bénéficiaient pas encore. Bien que ces mesures aient été agréées par l'État et lui soient opposables, rien n'est prévu dans le PLF 2025.

Affaiblir le monde associatif revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux. Au-delà des enjeux financiers, c'est tout un modèle de société qui est remis en question, alors que la transition écologique, la fracture sociale ou encore la revitalisation des territoires les plus fragiles nécessitent des efforts concertés.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement - Développement durable

Au regard de l'analyse de l'avis du CESER sur la planification écologique territoriale, on note la préservation des financements régionaux dédiés à la transition écologique et énergétique. C'est très bien !

Mais l'exercice d'analyse de la mise en œuvre des politiques régionales devra se faire au regard des conséquences des décisions budgétaires nationales. En effet, ces deux dimensions peuvent être corrélées et la mise en œuvre des politiques régionales peut être fortement impactée et s'avérer complexe voire impossible à réaliser.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT lue par Jean-François Dugourd

Lors de sa prochaine assemblée plénière, la Région validera ses orientations budgétaires pour l'année 2025. Parmi ses orientations, la FNAUT BFC constate la volonté de la Région de flécher 50 millions d'euros afin de financer en partie la remise à niveau du réseau ferré, en particulier des lignes de dessertes fines du territoire. Malheureusement, cette volonté reste encore trop floue et mériterait d'être clairement détaillée avec une répartition par lignes en grande souffrance. En particulier, les lignes Clamecy-Corbigny, Saint-Claude-Andelot, Paray-le-Monial-Gilly-sur-Loire ou Épinal-Lure. En parallèle, la Région fait appel à l'État afin que celui-ci prenne en compte le linéaire ferré élevé, et principalement de transit (axe Paris-Lyon, Lorraine-Rhône-Alpes, Strasbourg-Lyon), de la région. L'État doit effectivement revenir autour de la table afin d'apporter son soutien inconditionnel aux territoires ruraux en souffrance depuis trop longtemps et victimes d'un abandon des services publics. Le train faisant pleinement partie de ces services.

Depuis près de 2 mois, plusieurs manifestations et réunions publiques ont eu lieu dans la région afin de sauvegarder ces dessertes ferroviaires. Des centaines de personnes se sont réunies à chaque fois, la Région et l'État ne doivent pas rester insensibles à ces appels. Les campagnes de notre région ont autant le droit d'avoir un service ferroviaire de qualité que les grandes agglomérations. Car, oui, le train n'est pas l'apanage des zones urbaines. À l'heure où la transition écologique et la décarbonation sont des valeurs et idéaux mis en avant par les politiques locales, nationales et internationales, la France et la Bourgogne-Franche-Comté doivent le traduire concrètement en termes de mobilité en activant tous les leviers de financement de la modernisation du réseau ferré, moyen le plus écologique de transport. Le versement mobilité est une possibilité, l'appel aux fonds européens ou d'autres ministères, une autre solution.

La FNAUT votera l'avis.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Ce débat sur les orientations budgétaires 2025 est particulièrement important dans le contexte actuel qu'il soit national ou mondial. Toutefois, ce débat ne doit pas nous faire oublier que la priorité d'une collectivité, telle que la Région, est bien : "quelles politiques publiques au service des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté ?".

La CFDT se félicite que cet avis rappelle que les objectifs de transition énergétique et écologique sont prioritaires. C'est conforme au projet du CESER que nous avons voté à l'unanimité en 2024. La soutenabilité budgétaire doit être mise au service de ces objectifs de transition et de la politique publique régionale, elle est une condition incontournable de réussite. L'action politique ne peut se résumer à la gestion de ratios financiers, elle doit, au contraire, avoir l'ambition de construire une société plus fraternelle et plus juste, et porteuse d'avenir.

Dans un contexte financier compliqué, la Région prévoit d'augmenter certaines dépenses comme le budget de la formation sanitaire et sociale, c'est une bonne nouvelle. En effet, la prise en compte de la prime Ségur pour les centres de formation va permettre en 2025 de financer ces augmentations de salaire liées à la crise sanitaire de 2020. À noter que la Région n'a pas financé le coût de cette prime en 2024, laissant ces établissements la financer sur leurs fonds propres. Cette carence de financement par la Région fragilise ces centres de formation qui délivrent la formation initiale des travailleurs sociaux de demain et dont l'importance n'est plus à démontrer dans une société de plus en plus fragilisée socialement. Heureusement que certaines structures ont quelques réserves financières, sinon c'est en suppression d'emplois que nous compterions les dégâts induits par ce défaut de financement de la Région.

L'avis invite à porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel. Cette formulation est ambiguë, mais nous la comprenons d'abord comme la nécessité de mettre des moyens humains au service des politiques régionales. Il fallait embaucher des agents pour assurer le service dans les lycées et pour traiter les dossiers FEADER. Qui dirait le contraire ?

Concernant les mobilités, l'avis appelle à : "réformer le système de financement des mobilités devenu insuffisant". Alors la suite du texte qui commente la solution proposée par la Région sous la forme d'un versement mobilité nous paraît pour le moins prudente sinon timorée. L'impact sur l'économie régionale est surestimé et basé sur des arguments très discutables. L'impact d'un financement et d'un développement des mobilités est aussi positif sur l'économie et sur l'attractivité de nos territoires, cet aspect n'est pas cité. Toutefois, nous notons que le CESER demande à être associé à la réflexion en amont de la consultation formelle. Ce choix ouvre le temps d'un débat dans notre assemblée pour prendre en compte l'ensemble des enjeux des mobilités dans la région et de leur financement. À ce titre plusieurs commissions sont concernées et le choix ne saurait là encore se limiter à des ratios financiers.

Sous réserve de ces remarques la CFDT votera cet avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

Au-delà du contenu, la forme du travail de la commission est à saluer comme une évolution et une promesse méthodologique même si cela reste perfectible, mais j'y reviendrai.

Nous tenons à rappeler que nous sommes bien dans un contexte marqué par une austérité drastique imposée nationalement aux collectivités territoriales qui obère de vrais projets de développement et de réponses aux besoins des bourguignons et francs-comtois

Sans reprendre exhaustivement tous les items de ces orientations budgétaires, quelques points sont à souligner :

- le faible niveau d'économies de fonctionnement présenté (10 M€ en 2025, 20 M€ en 2026) et peu lisible à ce stade des OB,

- la dégradation assumée des ratios financiers et de gestion,

- les reculs sur le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les lycées sont dans le cœur des économies de ce PPI, en recul de 87 M€ sur un PPI initial dont le montant était lui-même déjà reconnu comme insuffisant face au mur des besoins. C'est peu de dire que nous avons de grandes craintes sur le futur de certains établissements uniquement sur ce seul aspect des finances. La commission Formation-Recherche, dans le cadre de son autosaisine, fait le choix du prisme des besoins de formation dans les territoires et il serait bon que les besoins exprimés trouvent des réponses cohérentes et soient l'objectif et non la variable d'ajustement. Toujours sur les lycées, la concentration des moyens sur les institutions publiques doit être une priorité réaffirmée. L'enseignement privé recevant par ailleurs ce que la loi prévoit, le redire n'est pas superfétatoire mais au contraire pédagogique comme l'ensemble de nos avis quand ils reprennent des préconisations antérieures.

Le ferroviaire aussi prend, à travers ce PPI des destins divergents entre infrastructures et exploitation ferroviaires. Ainsi le PPI est revu à la baisse de 83 M€ sur l'acquisition de matériel roulant voyageurs alors que l'on nous promet le développement du ferroviaire et que la planète a besoin de report modal. Besoin, là aussi, de mise en cohérence des objectifs et des moyens.

Sur les infrastructures c'est 50 M€ annoncés en plus mais dont on a du mal à saisir l'usage et la temporalité car la discussion entre État et Région est loin d'être aboutie mais le réseau de lignes de dessertes fines du territoire, lui, se dégrade.

Cette renégociation n'est que le fruit des différentes lois du ferroviaire (2014, 2018) puis de la LOM qui ont entériné, et leurs promoteurs avec, cette situation de sous-financement et de transferts de compétences sans moyens adossés. La seule chose qui ait été décentralisée aux Régions c'est le pouvoir de fermer des lignes faute de financement. Je sais et je n'accuse ici personne de vouloir le faire mais, à ne pas changer de paradigme, cela sera compliqué.

Cela m'amène au caractère intenable actuellement et encore plus à venir, de ne pas avoir de levier pour les Régions sur leurs recettes. Hors celles assises sur les produits carbonés (fraction de TICPE et Carte Grise) dont la trajectoire est vouée à baisser, la seule marge restante est la participation des citoyens à travers les recettes des mobilités et la tarification de la restauration et de l'hébergement scolaire. Sujets à la fois hautement sensibles et n'évoluant pas dans les OB, l'augmentation des recettes mobilités ne prenant en compte que la hausse des trafics.

Un point de débat est la recette nouvelle proposée par le PLF 2025 et applicable à partir de 2026, à savoir la mise en place d'un Versement Mobilité à hauteur maximum de 0,15%. Celui-ci est non obligatoire, conditionné à des services nouveaux, 10% étant rétrocédés aux EPCI ayant la compétence mobilité. Tout reste à construire avec les partenaires, si ce choix est fait pour un montant estimé à 30 M€.

Le CESER dans ses avis antérieurs avait appelé à un versement mobilité (une fraction dans la rédaction d'alors), la CGT porte un Versement Interstitiel (pour les territoires non soumis) à partir du premier salarié. Si la réaction des employeurs est audible et prévisible sur le principe, les arguments de peur sur la pérennité de l'emploi, ou de menace sur sa localisation le sont moins. 1500 € de contribution par tranche de 1 M€ de salaire brut, cela ne peut remettre en cause ni l'emploi, ni les entreprises de ce seul fait, soyons sérieux. Si nous mettons en parallèle les différents allègements de cotisations et de fiscalité ayant eu lieu depuis 2017, il y a de la marge.

Sur la thématique des recommandations du CESER, la proposition de "TVA Sociale" doit être retravaillée dans sa dénomination car celle-ci est connotée de la volonté politique existante d'un autre projet de financement du modèle social par l'impôt et non plus par les cotisations. De plus le contenu devra être travaillé sur les conséquences induites tant sur le pouvoir d'achat, que la réciprocité d'une telle mesure sur l'économie.

Nous sommes aussi opposés à la proposition sèche de retour de partenariats public-privé très coûteux pour les finances locales et qualifiés de "bombe à retardement" par le Sénat, la Cour des comptes étant aussi très critique. Tout mode de financement devant être jugé à l'aune du coût social, économique, sociétal, rendu à la collectivité.

Dans la logique de ces remarques la CGT s'abstiendra sur l'avis.

Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Après présentation des orientations budgétaires de la Région BFC et de l'avis de la commission Finances du CESER sur ces orientations, la FSU souhaite faire un focus sur les lycées et encore plus particulièrement ceux de FC avec l'appui du SNES FSU 90.

Nous avons un problème en Franche-Comté de sur-financement des lycées privés, et la réponse systématique des autorités (Rectorat et Région) est de le justifier par des coûts d'échelle, en avançant que les lycées privés sont en moyenne plus petits que les lycées publics.

1- Pour les données globales :

Sur la seule Franche-Comté, la Région subventionne le privé au-delà de la loi (3 millions €/an) : <https://www.estrepublikain.fr/education/2024/10/02/trois-millions-d-euros-de-subventions-non-obligatoires-versees-par-la-region-aux-lycees-privés>

Par ailleurs, l'académie de Besançon est parmi les plus généreuses dans les dotations en heures d'enseignements : <https://www.estrepublikain.fr/education/2024/10/01/conditions-d-enseignement-les-lycees-privés-avantages-en-franche-comte>

2- Un exemple concret à Belfort - rationaliser le privé ?

Je prends pour exemple le Territoire de Belfort, dans lequel la ville de Belfort concentre 7 lycées : 4 publics (2 LGT- (lycée général et technologique 1 LPO lycée polyvalent -1 LP lycée professionnel) et 3 privés (2 LGT - 1 LP). Il y a un LP à Delle et un LPO à Héricourt.

Le SNES-FSU90 a comparé les dotations des LGT (les 2 LGT privés sont sur le même faubourg, les 3 LGT publics sont à Belfort) : <https://besancon.snes.edu/Communique-de-presse-Pour-les-lycees-privés-du-Territoire-de-Belfort-le-beurre.html>

Typiquement, le lycée qui a relativement les dotations les plus généreuses est le petit lycée privé Notre-Dame-des-Ange, qui est cependant 2^e quand on classe les lycées par le profil sociologique des élèves. Avec à la clé des petites classes, des options...

Alors que le lycée public d'Héricourt est menacé (car passé sous les 500 élèves en seconde-première-terminale), on finance à plein ce lycée privé dans le centre de Belfort, qui pourrait être supprimé et le public accueilli dans les lycées qui l'entourent (50/60 élèves par niveau soit 2 classes).

Bref, si la Région cherche des économies à faire dans les dépenses destinées aux lycées :

- subventionner le privé au niveau des obligations de la loi Debré et pas davantage (3 millions d'économies sur la seule Franche-Comté),

- dialogue de gestion avec le réseau privé lorsqu'il y a de petits établissements (surtout dans un contexte à venir de baisse démographique).

Ces dépenses sont assez insupportables, car les besoins dans les lycées publics sont assez vertigineux quand on pense notamment juste à l'adaptation au dérèglement climatique.

Le FSU votera l'avis

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA

Le maintien à l'identique du budget culturel de la Région doit être souligné et salué au regard du contexte national actuel dans ce domaine, caractérisé par des coupes financières sévères et parfois violentes.

Il convient maintenant de travailler à la pérennité de cet engagement, en comprenant bien que rien n'est acquis dans ce sens.

Disette ou pas, les budgets culturels ont coutume d'être adossés aux variables d'ajustements : ce phénomène n'est pas nouveau. Ces fluctuations s'appuient toujours sur deux incantations majeures depuis des décennies, à savoir l'inutilité de l'action artistique et culturelle publique d'une part, et la légèreté, voire parfois la déconnexion des acteurs et collectivités dans l'usage de l'argent public, d'autre part. Cette "petite musique" n'est donc pas nouvelle et encore moins acceptable. Ce qui est inédit, c'est sa popularité croissante et son affichage de plus en plus décomplexé. Voilà pourquoi la plus grande vigilance s'impose. L'indignation ne suffit pas et la réponse est impérative.

L'exercice qui revient aux acteurs du secteur et aux collectivités est complexe et crucial.

Il s'agira d'étudier au plus près l'impact des politiques culturelles auprès des publics et sur les dynamiques territoriales, en soulignant notamment l'implication du champ associatif.

Il s'agira également de surveiller la bonne tenue des dépenses ainsi que les capacités du secteur à générer des ressources complémentaires.

Les activités artistiques et culturelles sont vitales au développement territorial, défendons-les point par point.